

tout a été comme il faut, tu me conteras ça ici demain soir.

— Convenu.

— J'ai bescin de savoir une chose, M. Pluchon ; il faut que vous l'appreniez de la mère Coco, voici : c'est de savoir quel est l'enfant qu'elle a conduit à l'hospice des aliénés, sous le nom de Jérôme, il y a à peu près une dizaine d'années ; quel est le nom des parents de l'enfant, s'ils vivent encore, où ils sont, et comment l'enfant lui a été remis et par qui Je tiens à savoir tout cela, c'est important.

— J'en parlerai à la mère Coco ; est-ce pour l'orphelin dont vous vous êtes fait nommer tuteur ?

— Ça ne vous fait rien, M. Pluchon ; faites ce que je vous dis et voilà tout ; ne parlez pas de moi à la mère Coco. Quand vous aurez obtenu d'elle ce que je désire apprendre à l'égard de l'enfant, vous lui direz que, si quelqu'un, n'importe qui, la questionne sur le même sujet, elle ait à répondre "qu'elle ne s'en rappelle pas du tout, si ce n'est que ceux qui lui remirent l'enfant, pour le conduire à l'hospice, lui dirent : que son père était immensément riche."

— Oui, docteur.

— A propos, je vais avoir besoin de vous dès ce soir.

— Comment ça !

— Je m'en vais de ce pas chez M. le Juge de la Cour des Preuves, vous savez où il demeure ?

— Parfaitement.

— Je crains qu'il n'y ait quelqu'un qui épie ou fasse épier mes pas ; ce n'est peut-être qu'une fausse crainte, mais enfin je le crains ; je voudrais que vers dix heures vous veniez faire un tour auprès de la maison de M. le Juge, et si vous voyez Trim, le nègre de Pierre de St-Luc, je veux que vous l'empoigniez.

— Trim !

— Oui, Trim.

— Mais on ne l'empoigne pas comme ça !

— Prenez deux ou trois hommes avec vous, quatre, six même s'il le faut ; et si, au moment où je sortirai de chez monsieur le Juge, il me suit, sautez-lui dessus, baillonnez-le et conduisez-le chez vous ; je ne voudrais pas qu'il soupçonnât que je me sois mêlé de cette affaire.

— Je ne pourrai pas le conduire chez moi.

— Et pourquoi ?

— Parce que, d'abord, je n'ai pas de place convenable pour le mettre en sûreté ; en second lieu, parce que je n'ai personne pour le garder, et que je ne puis rester à la maison toute la journée. Mais laissez faire, je sais où le mettre.

— Et où le mettrez-vous ?

— A l'habitation des champs.

— Oh ! non ; oh, non, pas là. Je ne voudrais pas pour tout au monde qu'il vît son maître !

— Son maître, soyez tranquille quant à celui-là, il ne reviendra plus pour raconter son histoire, à moins que ce ne soit une histoire prochaine !

Le docteur ne fit pas attention au trait de finesse de Pluchon, qui lui parut de mauvais goût.

— Faites comme vous voudrez, lui répondit-il brusquement ; ne manquez pas toujours de venir ce soir à dix heures, même un peu avant.

— J'y serai et bien accompagné !

— Comment saurais-je que vous êtes arrivé ?

— En passant sous la fenêtre, je chanterai :

"Montre-moi ton petit poisson".

— C'est très bien".

Le docteur, en quittant Pluchon, se rendit tout droit chez le juge, où il arriva, comme la pendule sonnait huit heures et demie.

— Vous êtes ponctuel, docteur, lui dit le juge en le voyant entrer.

— C'a toujours été une de mes maximes, ponctualité dans le devoir, répondit le docteur Rivard, en faisant un profond salut au juge.

— Je le sais, mon cher docteur, je le sais ; c'est une maxime que vous pratiquez à la lettre. Entrons dans mon étude ; le temps est un peu frais, malgré la belle et chaude journée que nous avons eue ; j'ai fait préparer un bon feu, et nous nous chaufferons en parlant d'affaires.

Le juge approcha deux fauteuils de la grille, dans laquelle pétillait un feu de bois de cyprès jetant une brillante flamme. Après quelques minutes de silence, pendant lesquelles le docteur examina furtivement l'expression de la physionomie joyeuse du juge, ce dernier prit une lettre de son portefeuille et la présentant au docteur Rivard :

— Lisez ceci, mon cher docteur ; j'aurai ensuite quelques questions à vous faire.

Elle était adressé à

"l'hon. Tancred R. . .

Juge de la Cour des Preuves,

Nouvelle-Orléans".

Le docteur ouvrit la lettre et lut attentivement ce qui suit :

St-Martin, 31 octobre 1836.

"Mon cher Tancred,

"Aussitôt que j'eus reçu ta lettre, je me suis rendue, suivant ton désir, chez le vénérable curé de la paroisse, messire Curato, auquel je la communiquai. Il se rappelle fort bien avoir marié en 1820, le 19 mars, monsieur Alphonse Meunier à une demoiselle Léocadie Mousseau, duquel mariage naquit un enfant, qu'il baptisa, le 21 mai 1823, du nom de *Alphonse Pierre*. Léocadie Mousseau, mourut à la paroisse St-Martin des suites de ses couches. Le petit Alphonse Pierre fut mis en nourrice chez une femme du nom de Charlotte Paquet. Cette femme était une bonne personne, mais son mari paraît avoir été un fameux ivrogne et un mauvais sujet, du nom d'Édouard Phaneuf. Au bout de quelques mois, Phaneuf et sa femme partirent pour Bâton-Rouge, emportant l'enfant avec eux, dont on n'entendit plus parler depuis.

"C'est tout ce que j'ai pu obtenir de renseignements.